ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 24/04/2025

tenue par Monsieur le Président DEVILLERS, magistrat-désigné

En présence de Madame LY, Greffière

10 heures 00

01) **DOSSIER N° 2500167** **RAPPORTEUR:** **Monsieur le Président Pascal DEVILLERS**

Titre de l'affaire Référé précontractuel - Demande au juge des référés 1°) d'ordonner à la Polynésie française de différer la signature du marché public n°07/25/MGT portant sur des prestations de nettoyage et d'entretien des locaux des services de la direction de l'équipement, dans la limite de vingt jours ; 2°) d'annuler la décision de rejet notifiée à la société CGPNI au titre du lot n°2 : "Locaux de l'Arrondissement Maritime Flotille Administrative, la Subdivison des Tuamotu Gambier situés à Motu Uta." ; 3°) d'enjoindre à la Polynésie française de reprendre l'analyse des offres au titre du lot n°2 après avoir écarté l'offre de la société C CLEAN au titre du lot n°2.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE COMPAGNIE GENERALE POLYNESIENNE DE NETTOYAGE INDUSTRIEL	SELARL MIKOU
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président
	SOCIETE CONTROL CLEANERS (C.CLEAN)	Le représentante

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 15/04/2025

Le président du tribunal